

*Les subsides*

l'accumulation de gaz carbonique dans l'atmosphère? S'il peut me dire ce qui arrivera si nous ne pouvons pas nourrir les plus démunis, je lui montrerai en retour quelles seront à mon corps les conséquences de l'énergie nucléaire pour l'avenir de l'humanité. Je peux lui affirmer d'ores et déjà que toutes les formes d'énergie ont leurs avantages et leurs inconvénients. Combien des gens meurent chaque jour à cause de la pollution atmosphérique, ceux qui souffrent de bronchites, d'emphysème ou de troubles cardiaques notamment? Il y en a des milliers. Combien sont morts dans les mines de charbon pour ne parler que de ce minerai? Rien n'est parfait sur cette terre.

Loin de moi l'idée de freiner l'exploitation d'autres formes d'énergie, mais ce qu'il y a d'avantageux dans le nucléaire, et peut-être de regrettable aussi, c'est que nous pouvons d'emblée en circonscrire mieux les dangers que n'importe quelle autre source énergétique et c'est ce que nous devrions faire, bien sûr. Rien ne nous empêche donc de prendre les mesures nécessaires. Mais quoi que nous décidions, notre survie dépend des sources énergétiques et des moyens que nous prendrons pour les exploiter, pas seulement au Canada ou nous avons le choix des options, mais partout ailleurs dans le monde.

**M. Blackburn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je vous dois, je voudrais faire remarquer que le député de Bruce-Grey m'a répondu par une question. J'aimerais donc avoir l'occasion de lui répondre.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Il n'y a pas là matière à invoquer le Règlement.

**M. de Jong:** Monsieur le Président, j'ai écouté avec plaisir les propos du député de Bruce-Grey (M. Gurbin). Il nous a apporté des arguments de valeur. J'ai surtout goûté les raisons qu'il a invoquées en faveur d'une enquête publique. Je voudrais citer le passage suivant du rapport de la Commission d'enquête britannique sur la pollution de l'environnement:

Le plutonium semble pouvoir se prêter à un degré inégal à des menaces et à des chantages contre la société en raison de sa grande radio-toxicité et de sa fissilité. Il est possible qu'un groupe illicite construise un engin nucléaire grossier. Nous ne pensons pas que le gouvernement ait pleinement envisagé les conséquences de cette possibilité.

J'en dirai autant du gouvernement canadien. Si le parti conservateur était porté au pouvoir et avait de ce fait la charge du programme nucléaire, est-ce que le député et son parti approuveraient la vente de réacteurs Candu à l'Argentine, à la Corée du Sud, à Taïwan, à la Turquie ou à la Roumanie? Est-ce qu'ils conserveraient la même politique, est-ce qu'ils vendraient de la technologie nucléaire génératrice de plutonium, à partir duquel il est, selon l'étude britannique, facile de fabriquer des engins nucléaires?

**M. Gurbin:** Monsieur le Président, je pense que le député était ici en 1979 lorsque le député de Kingston et les Îles (M<sup>lle</sup> MacDonald) et le parti conservateur se sont attiré des critiques acerbes lorsque nous avons exprimé nos préoccupations au sujet de la vente de réacteurs nucléaires à l'Argentine, et de l'usage évident qui pourrait être fait des produits de ce réacteur. Je pense que l'histoire lui a donné raison. On a parlé de l'Inde. Mais la question n'est pas là. J'ai dit au début de mon discours, de façon peut-être indirecte, que le génie est sorti de la lampe.

Il n'est pas trop tard pour essayer de contrôler le développement des armes nucléaires. C'est là une des tâches les plus importantes qui se posent au monde. Cependant, nous n'avons ni le luxe ni la faculté d'empêcher 35 autres pays, peut-être, de développer des armes nucléaires—indépendamment de savoir s'ils utilisent la technologie canadienne ou pas. Il est certain que mon parti s'est prononcé avec fermeté et qu'il ne manquera pas de le faire de nouveau sur la nécessité d'éviter et autant que possible de limiter toute participation du Canada à la mise en œuvre de matières nucléaires à des fins militaires. Cela va sans dire. Par contre, je ne pense pas qu'il y en ait d'assez présomptueux parmi nous pour s'imaginer que ce sont les Canadiens qui vont mettre un terme à cette prolifération.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Ainsi s'achèvent les dix minutes de questions et de commentaires.

● (1210)

**L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir participer au débat. Voilà 17 mois ou plus que je suis à la tête de ce ministère. C'est la première fois en réalité que la question nucléaire est discutée en ma présence, ici ou au comité. C'est une excellente occasion qui m'est offerte de parler de ce sujet extrêmement important.

Le discours que nous a présenté le député de Regina-Est (M. de Jong) au nom de son parti est caractéristique du NPD. Mais évidemment, le NPD n'a pas de solution. Le Nouveau parti démocratique veut reculer la pendule. Il voudrait oublier, comme l'a dit le député de Bruce-Grey (M. Gurbin), ce qui s'est passé il y a 40 ou 50 ans. La société moderne dispose maintenant de l'énergie nucléaire, et il n'est pas très réaliste de penser que nous pourrions oublier complètement l'existence de l'énergie nucléaire. Je pense qu'il faut examiner tout à fait raisonnablement le problème qui se pose aujourd'hui.

Le porte-parole du Nouveau parti démocratique a mêlé la question de l'armement nucléaire à celle de la fabrication des réacteurs Candu, de la production d'électricité, et cetera. Je pense qu'il s'agit de deux problèmes distincts. Je veux bien qu'on discute de l'opportunité de vendre des réacteurs Candu à d'autres pays. C'est une vraie question. Notre gouvernement et la Chambre ont pour politique de ne vendre aucune installation nucléaire Candu à des pays qui n'auraient pas signé le traité international de non-prolifération. Aux pays qui n'ont pas signé le traité, nous ne faisons pas de vente. Il est toutefois permis de se demander si cette condition est assez stricte ou pas. Mais la politique du gouvernement et de tout le monde au Canada c'est qu'il ne faut pas traiter avec des pays qui ne veulent pas signer le traité de non-prolifération. Nous posons en principe que lorsqu'un pays signe un traité de non-prolifération, il en respectera les conditions. Si l'on se met à dire qu'un pays ayant tel genre de gouvernement plutôt que tel autre va respecter le traité alors que tel autre ne le respectera pas, il n'y a plus de commerce international, ni de négociations internationales ni de communications internationales. Les pays qui ne respecteront pas le traité devront faire face aux conséquences qui y sont mentionnées ainsi qu'à l'opinion publique mondiale.